

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 /07/2014

L'An deux mil quatorze, vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SEICHON, Maire de Villers Les Pots.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Jean Philippe SANZ

Présents :

Christian SEICHON, ANGELO Lucie, Lionel BAUDRY, Cédric VAUTIER, Jean Philippe SANZ, Anne-Lise LORAIN, Elodie COLLIN, Nelly DEFAUT, Michael PEDRO, Jean DANANCHY, Céline DUGEAY, Marie Thérèse FORIN

Pouvoir :

Jean-Claude VIALA donne pouvoir à Christian SEICHON
Stéphane TIREL donne pouvoir à Cédric VAUTIER

URBANISME :

✓ DIA /DPU

POINTS AJOUTES :

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DES ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE DANS LE CADRE DE L'APPARTENANCE AU SICECO
APS LOCAL PERISCOLAIRE
TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

URBANISME :

✓ DIA /DPU

Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de biens référencés ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie totale M2	vendeur	PRIX	Acquéreur
AD	105	18 RUE DE LA CHAPELLE	4478M2	CONSORTS GRAS	161000 €	M ET MME VAUTIER
AC	60	19 RUE DE L'AMONT	3207 M2	CAMP MARCEL	75000€	M.DALVAL ET MME SARTORIS
AI	9 ET 10	CHAMPS BARBOT	3478M2	CTS MORIZOT	45000€	M.DA ROCHA ET MME RECEVEUR

Après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur VAUTIER), le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens susnommés.

- ✓ **APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT REGIONAL DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le Conseil Municipal,

*Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
Vu la délibération du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Énergie, Équipement et Environnement de la Nièvre, en date du 14 juin 2014,*

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la Commune de Villers les Pots** d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SIEEEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014.

Article 2 : - La participation financière de la **Commune de Villers les Pots** est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le Maire **Commune de Villers les Pots** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

AVANT PROJET SOMMAIRE DU LOCAL PERISCOLAIRE

Monsieur BAUDRY, premier adjoint en charge des travaux, présente aux membres du Conseil Municipal à titre informatif, le projet de réhabilitation du local du périscolaire qui sera mis à disposition de la Communauté de Communes AUXONNE VAL DE SAONE dans le cadre de sa compétence ENFANCE JEUNESSE.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.